



Régie régionale du SPEE
55 Rue de Sully
80000 AMIENS

Monsieur Serge MAZINGUE
MAIRIE DE SAILLY EN OSTREVENT
1 Rue Pont
Hôtel de Ville

62490 SAILLY-EN-OSTREVENT

Amiens, le 07/10/2026,

Objet : Hauts-de-France Pass Rénovation – Un dispositif régional 100 % public au service de la rénovation énergétique

Madame, Monsieur,

Face aux enjeux de la transition énergétique et à la nécessité d'améliorer durablement le confort des logements tout en maîtrisant les consommations d'énergie, la Région Hauts-de-France propose un dispositif d'accompagnement complet et personnalisé : **Hauts-de-France Pass Rénovation**.

Ce dispositif régional accompagne les **propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, le petit tertiaire** (avec logement) mais également les **communes**, dans leurs projets de rénovation énergétique.

Un accompagnement technique avant, pendant et après les travaux

Grâce à Hauts-de-France Pass Rénovation, les propriétaires bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur démarche :

- la réalisation d'un **audit énergétique approfondi** du logement ;
- la définition d'un **programme de travaux adapté et performant** ;
- un accompagnement dans la **recherche et la coordination des entreprises** ;
- le **suivi du chantier jusqu'à sa réception (et jusqu'à 3 ans après)**.

Une véritable solution « clé en main » pour permettre aux propriétaires d'engager leurs travaux avec davantage de sérénité et de sécurité, sans conditions de ressources, quel que soit leur âge et le type d'habitation.

Des solutions de financement adaptées à chaque situation

Parce que le financement constitue un frein à la réalisation des travaux, Hauts-de-France Pass Rénovation propose également un accompagnement financier totalement personnalisé. Cet accompagnement comprend notamment :

- le **préfinancement du montant total des travaux et des aides mobilisables** ;
- l'**éco-prêt à taux zéro**, pouvant aller jusqu'à 50 000 euros sur 20 ans maximum ;
- le **prêt de tiers-financement**, avec un remboursement pouvant s'étendre jusqu'à 25 ans.

Les modalités de financement sont étudiées au regard de chaque projet et de la situation des propriétaires et le **remboursement intervient à l'issue du chantier**.

Un accompagnement également destiné aux communes

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que **Hauts-de-France Pass Rénovation peut accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique de logements communaux**.

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



Nous nous tenons donc à votre disposition pour étudier vos besoins et vous présenter les solutions d'accompagnement pouvant être proposées à votre commune.

Ensemble, faisons connaître ce dispositif aux habitants

Dans le cadre de notre mission de service public, nous vous informons que nos Chargé(e)s de projet mèneront prochainement une campagne d'information auprès des administrés de la Région afin de leur présenter le dispositif. Si vous souhaitez être associés à cette campagne, n'hésitez pas à nous tenir informés au plus vite. Nous pourrions échanger sur une communication commune.

Aussi, en tant qu'élus de proximité, vous êtes des relais essentiels auprès de vos administrés. Nous vous invitons donc à **faire connaître Hauts-de-France Pass Rénovation auprès des habitants de votre territoire**. Nous vous joignons à cet effet, quelques flyers à destination des particuliers.

Nous serions naturellement ravis de vous accompagner dans cette démarche de communication en mettant à votre disposition des informations, des supports et des éléments de présentation du dispositif. Nos équipes peuvent également échanger avec vous afin d'envisager les actions les plus adaptées pour informer vos administrés.

Nous sommes convaincus qu'en mobilisant ensemble les acteurs locaux, nous pourrions permettre à un plus grand nombre de propriétaires et de collectivités de concrétiser leurs projets de rénovation énergétique.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous accompagner dans la diffusion de cette information auprès de vos administrés, ainsi que dans vos propres projets de rénovation énergétique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric MOTTE
Président de la Régie régionale du SPEE



Contact : communication@hautsdefrance-spee.fr

Formulaire d'accompagnement pour des projets de rénovation de vos logements communaux :
<https://www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/etude-commune/>

HAUTS-DE-FRANCE
PASS RÉNOVATION



Des travaux pour économiser

Rénovation énergétique performante du logement communal de Taisnières-en-Thiérache

Un logement
plus confortable,
plus économe,
plus responsable !



Le logement



Maison rurale d'avant 1945
(54m² => 68m²)



Non occupé depuis 2020



Chauffage charbon, bois



Les travaux réalisés



Isolation des combles
aménagés et perdus



Isolation par l'intérieur



Isolation par l'extérieur
de la façade arrière



Remplacement des menuiseries
existantes simple vitrage



Remplacement des portes
d'entrée avant et arrière
et de la porte de cave



Mise en place d'un système
de ventilation performant



Mise en place d'une PAC air/eau
basse température avec réseau
de distribution hydraulique
et émetteurs basse température
(thermostat d'ambiance, robinets
thermostatiques, sèche-serviette,
calorifugeage des réseaux hors
volume chauffé)
Mise en place d'un ballon
chauffe-eau thermodynamique



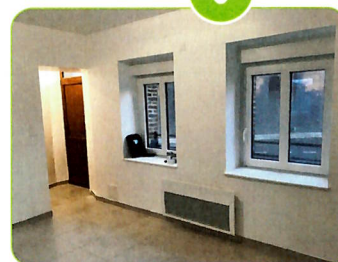
Remise en conformité de l'instal-
lation électrique



Travaux de maçonnerie (travaux
induits)



Travaux de plomberie-tuyauterie
et sanitaires



Coût des travaux



Travaux :
94 215 €

+



MOE :
10 945 €

Coût total des travaux :
102 160 €

Déroulement



Projet démarré en
2021



Chantier terminé en
2025

Un projet réfléchi et accompagné

Coût total du projet :	104 880 €
Travaux :	91 215 €
MOE :	10 945 €
Redevance Pass Rénovation :	2 724 €
Primes CEE :	13 236 €
Reste à financer :	90 785 €



Financement
Pass Rénovation : **430 € / mois pendant 25 ans**



Les bénéfices de
cette rénovation



Plus de confort
thermique (été/hiver)



Des économies
d'énergie



Un impact environnemental
réduit



Un patrimoine communal
valorisé